



Extrait du registre des délibérations Réunion du 04 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-trois, le 04 octobre 2024 à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 17 juillet 2024.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etaient excusés :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI donnant pouvoir à Alessandro BERNARDI
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE donnant pouvoir à Christian SCHOTT
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2024-12

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Préambule

L'établissement rappelle et confirme avoir pris la bonne mesure de la contrainte économique dans laquelle il évolue compte tenu des engagements pris dans le cadre du renouvellement de la CPO pour les années 2024 à 2027. Il est engagé dans le respect de la plus stricte économie structurelle et la recherche de la meilleure optimisation globale du fonctionnement de l'établissement.

Conformément aux obligations légales (Art. L2312-1 et L3312-1 du CGCT), un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit précéder l'adoption du Budget Primitif 2024 de l'établissement, adoption prévue lors du Conseil d'administration de la régie personnalisée en date du 13 novembre 2024.

A l'étape du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de discuter les grandes orientations financières. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) servant de support à ce débat inclut les orientations budgétaires pour l'année 2025 du projet artistique et culturel.

Le Débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de la régie personnalisée est construit en considérant :

- les 3 missions principales du projet labélisé SMAC
- la présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de la structure, de ses recettes et de ses effectifs
- l'éco conditionnalité des aides à compter de 2025

Ce rapport s'inscrit dans la poursuite du remaniement du projet artistique et culturel tel qu'il a été défini par le Conseil d'administration lors de la délibération n° 2023-16 en date du 06/12/2023 relative à la CPO 2024-2027.

CONTEXTE

1) Maîtriser l'augmentation des coûts de fonctionnement

- En adoptant des pratiques responsables pour limiter le gâchis, le jetable, s'habiller plus chaudement pour descendre la température à 19°, éteindre les lumières en quittant une pièce, etc
- Catering fait maison avec des produits de saison et limitation des repas carnés
- Ne programmer que des artistes issus d'une tournée cohérente en termes de déplacement
- Les investissements techniques devraient réduire considérablement les coûts liés aux locations de matériel et à l'énergie

2) Enjeux :

- Transfrontalier et territorial à travers le projet FLASH avec comme partenaires les salles Le Belvédère de Namur et Rockerill de Charleroi, ainsi que les réseaux Grabuge (Grand Est) et Court-Circuit (Wallonie). Des dossiers de demande de subvention sont en cours de rédaction et seront déposés en automne 2024 auprès de :
 - la Région Grand Est (coopération transfrontalière, aide au projet et à la tournée)
 - la WBI (coopération transfrontalière, aide à la circulation des artistes)
 - le CNM (aide à l'accompagnement des groupes) ;
- RSE (dont la transition écologique, les droits culturels et l'égalité) ;
- Pacte EMMA piloté par le Syndicat de Musiques Actuelles (SMA) avec 20 structures volontaires : expérimentation de 2 ans sur la question de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). L'intérêt pour Le Gueulard Plus de s'impliquer sur cette question est de pouvoir répondre aux nouvelles préoccupations des salarié.es (conciliation vie professionnelle/personnelle, réduction de l'empreinte carbone des trajets, partage des responsabilités, etc).

3) Projet artistique et culturel d'intérêt général :

Le projet artistique et culturel restera articulé autour de 3 missions principales qui sont : création / diffusion, action culturelle et accompagnement/structuration des porteurs de projet musiques actuelles. Afin de faire évoluer le projet dans le respect de notre programme d'actions RSE, il a été convenu ce qui suit :

- D'une manière générale, continuer à renforcer son ancrage sur son territoire d'implantation et développer davantage de coopérations avec les acteurs culturels et économiques locaux du Val de Fensch, et plus globalement de la Lorraine du Nord et du transfrontalier ;
- Défrichage : accueil sur du temps long les artistes programmés pour favoriser le lien entre les artistes et les habitants notamment en mêlant pratiques professionnelle et amateurs à travers des actions d'éducation artistique ;
- Développer davantage de solidarité en faveur des personnes fragilisées et favoriser l'accès à la musique pour les publics empêchés, notamment à travers des ateliers d'éducation artistique et culturelle ou des actions de médiation, principalement en hors les murs ;
- Continuer à développer son projet d'accompagnement en faveur des groupes locaux et régionaux, former les artistes régionaux à la pédagogie et à la médiation ;
- Favoriser la rencontre du public et des cultures dans toute leur diversité à travers une programmation innovante ;
- Inscrire le projet de l'établissement dans une démarche de développement durable notamment en termes d'égalité et de diversité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'accès à la culture pour tous, de management, de gouvernance et de transition écologique

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel du Gueulard Plus répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles ».

NOS VALEURS :

Le projet défend des valeurs de diversité, d'égalité, de partage et de bienveillance.

Il s'est engagé depuis 2020 à mettre en œuvre :

- Un programme pluriannuel d'actions RSE autour de trois thématiques générales :
 - o La culture pour tous (dont les Droits culturels et l'accessibilité)
 - o Vers des pratiques durables
 - o Sensibiliser aux comportements à risques (dont les VHSS)
- Une charte éthique pour l'équité, la diversité, l'égalité et la parité 2020-2024.

D'une manière générale, Le Gueulard Plus devra répondre aux enjeux clés de responsabilité sociétale, notamment en termes de :

- RH : égalité, inclusion, santé et sécurité, VHSS
- Lieu : réduction de la consommation d'énergie de 40% en 2030 via un programme pluriannuel de mises en conformité (led, récupération d'eau, production d'électricité, espaces verts)
- Achats : respect de la transparence, de la mise en concurrence et d'égalité de traitement, lutte contre le gaspillage et favoriser l'économie circulaire
- Transports : favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux (vélos, etc), mettre à disposition du personnel un véhicule de service répondant aux normes
- Restauration – eau : objectif zéro plastique, vaisselle intégralement réutilisable, réduction des déchets alimentaires, eau de ville mise à disposition gratuitement, etc
- Services numériques et communication : biens et services universellement accessibles (déclaration d'accessibilité RGAA), transformation de notre site web en nano site, etc
- Déchets : responsabiliser et mettre en œuvre une politique hiérarchisée pour éviter les déchets et les réutiliser, voire les recycler et les valoriser (tri, conteneurs enterrés, compost, éviter les suremballages, etc)

NOS MISSIONS :

- Le soutien à la création et une offre culturelle diversifiée en termes de diffusion, avec un soutien spécifique dans les domaines des musiques du monde, du jazz et des cultures alternatives ;
 - o Renforcement de notre soutien à la création, notamment de projets régionaux et émergents, y compris pour le Jeune Public, présentation des projets créés auprès du public et des professionnels et coproduction avec d'autres scènes régionales et nationales
 - o Proposition d'une programmation d'une trentaine dates environ, mêlant diversité artistique, repérage de jeunes talents locaux, artistes émergents nationaux et internationaux, etc
 - o Développer notre politique de diffusion musicale et pluridisciplinaire à destination du très jeune et jeune public dénommée Le petit Braillard,
 - o Mise en œuvre d'une diffusion adaptée aux adolescents et jeunes adultes
 - o Soutenir la diffusion des associations culturelles locales en leur proposant des coproductions
 - o Diffuser les restitutions des ateliers d'éducation artistique pour valoriser les amateurs
- La ressource :
 - o Accompagnement :
 - Développer la pratique musicale (répétition) au sein des studios
 - Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement spécifique dénommé Eclair, destiné aux artistes en amateur (aide à la pratique), en voie de professionnalisation (aide à l'émergence) et aux professionnels (aide à la coproduction)

- Formation :
 - Proposer un programme de formation de saison, sous forme de parcours (artistique, administratif, communication, technique), à destination des porteurs de projets, qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels
 - Proposer des master-class et des ateliers d'initiation au monde professionnel de la musique à des élèves de conservatoire et d'écoles de musique
- Coopération territoriale et professionnelles :
 - Favoriser les échanges entre les acteurs de musiques actuelles du territoire nord lorrain et transfrontalier (SOLIMA)
 - Développer des partenariats avec les acteurs d'économie sociale et solidaire du territoire
 - Proposer des collaborations artistiques et culturelles aux structures de spectacles vivant du territoire régional et transfrontalier
 - S'impliquer dans les organisations professionnelles régionales et nationales :
 - Comités d'experts de la DRAC, de la Région et du CNM
 - Coprésidence du réseau régional Grabuge et référente de la commission Projets transfrontaliers et européens
 - Bureau exécutif de la Fédélima
 - Conseil national du SMA
 - Également adhérent ou membre de Ramdam, Zone Franche, Comité EPCC.
- La sensibilisation des publics :
 - Éducation artistique : renforcer les actions d'EAC sur le territoire régional en s'emparant pleinement du Pass culture pour les collégiens et lycéens
 - Action culturelle :
 - Développer des actions culturelles originales auprès de publics divers à partir d'évènements nationaux, des thématiques développées au sein de la programmation et des résidences artistiques, etc
 - Mettre en place un programme d'actions de prévention des risques : VHSS, auditifs, troubles musculosquelettiques, etc
 - Pérenniser et développer des partenariats avec l'Education nationale, les structures socioculturelles, sociales, médicosociales, hospitalières, judiciaires, etc
 - Médiation :
 - Créer des contenus originaux adaptés à des publics diversifiés pour faire découvrir les artistes programmés et accueillis en résidence de création
 - Développer des partenariats avec les CE ou assimilés, les entreprises locales, développer les avantages liés à la carte privilège G+

EVOLUTIONS FINANCIERES

DEPENSES

De façon schématique, les dépenses de fonctionnement sont composées des postes principaux suivants :

Charges de structure à caractère général (chapitre 011) réparties comme suit :

- Charges administratives seront présentées dans la continuité de l'exercice 2024
- Les dépenses liées au bâtiment doivent tenir compte de l'inflation
- Les charges liées aux spectacles (diffusion et création) tiendront compte des augmentations pour les coûts de plateau et de leur accueil

| | |
|--|-----------|
| Charges de structure à caractère général (ROB 2024) | 475 000 € |
| Charges de structure à caractère général (BP+BS+DM 2024) | 452 600 € |
| Charges de structure à caractère général (BP 2023) | 420 600 € |

Personnel permanent de la régie personnalisée (chapitre 012) :

Afin de répondre à la déclinaison des missions et aux enjeux RH de notre programme d'actions RSE, notre équipe est composée de 8 permanents, complétée par des techniciens intermittents, des vacataires, des stagiaires rémunérés et des bénévoles qui assurent une partie du travail en termes d'accueil du public et des artistes.

Le Conseil d'administration a validé la nouvelle organisation en 3 pôles (artistique, éducation artistique et culturelle, technique) qui génère en plus de la directrice 3 chefs de pôles qui assurent l'encadrement des 3 missions du projet artistique et culturel de l'établissement. La directrice et les 3 chefs de pôles assurent les missions transversales comme l'accueil du public, la communication, l'administration, ainsi que l'ancrage territorial et le réseautage régional, national et transfrontalier.

| | |
|---|-----------|
| Charges de personnel 2025 (ROB) | 470 000 € |
| Charges de personnel 2024 (BP+BS+DM 2024) | 464 833 € |
| Charges de personnel 2023 (BP 2023) | 358 636 € |

RECETTES

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 80% de subventions et d'aides aux projets et 20% de recettes propres.

Une augmentation de la carte du bar et des locations des studios a été mise en place en automne 2024. Une augmentation des tarifs des concerts est prévue en janvier 2025

Il est proposé de prévoir un budget global (hors avantages en nature) d'un montant de 945 000 €, dont la répartition serait la suivante :

- o Subventions : 664 000 € (70%)
- o Aides aux projets : 92 000 € (10%)
- o Recettes d'activité : 189 000 € (20%)

| | ROB 2024 | BP 2024 | BP 2023 |
|---------------------|----------|-----------|-----------|
| Subventions | 664 000 | 610 000 € | 650 000 € |
| Aides aux projets | 92 000 | 92 000 € | 60 000 € |
| Recettes d'activité | 189 000 | 171 000 € | 165 000 € |

FISCALITE :

Le rescrit fiscal de la DGFIP prévoit un régime fiscal différencié selon les activités et a défini, pour simplifier la procédure, un taux partiel de récupération de TVA à 23.6% sur la base du 1^{er} budget primitif. La régie personnalisée est également assujettie aux impôts commerciaux, le taux partiel d'imposition ne s'appliquant pas pour l'Impôt sur les sociétés (IS).

Le Centre des impôts n'a jamais évalué ce taux partiel avec les bilans comptables, la DGFIP indique que c'est la responsabilité de l'ordonnatrice que d'évaluer chaque année ce taux partiel.

En raison des nombreux chantiers en cours en 2024, il n'a pas été possible de faire appel à un juriste fiscaliste pour étudier la meilleure stratégie à adapter la situation fiscale de la regie personnalisée à la réalité budgétaire. Ce sujet sera toujours d'actualité pour 2025.

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE le rapport d'orientation budgétaire.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 2

Membres ayant donné procuration : 2

Membres absents excusés : 2

Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 07 octobre 2024

Le Président,

Alessandro BERNARDI

